

suicide national. Il faut que la législature du pays vienne enfin au secours de l'agriculture et cela le plus vite possible. Quant au mode de non-contribution ou à peu près par les populations, ce n'est là qu'une suggestion. Croyant que ce semait à désirer, nous donnons notre pensée telle que nous l'avons, et voilà tout.

— 0 —

Nous publions plus bas les procédés d'une assemblée de la société d'agriculture No. 2 du comté de Chambly. Comme nos lecteurs le verront, cette société se propose de tenir différentes exhibitions et de donner des prix pour les meilleurs grains, les meilleurs légumes, les terres les mieux cultivées et les animaux les plus beaux et les mieux soignés. Nous ne pouvons qu'applaudir au zèle que déploie cette société pour l'encouragement de l'agriculture, et nous espérons que le même zèle se fera remarquer par tout le pays. Nous devons nous souvenir en effet qu'il n'y a rien de tel que de semblables associations, pour porter les cultivateurs à faire des améliorations dans la manière de cultiver leurs terres, et dans celle d'élever leurs animaux. Les prix qui sont offerts sont un stimulant très-fort en cette matière : témoin les différentes localités où l'on y a eu recours. La première exhibition a toujours été surpassée par la seconde et par toutes les exhibitions subséquentes. Souhaitons donc que de semblables sociétés s'établissent et prospèrent dans tous nos comtés ; c'est un des plus sûrs garants de la prospérité future de l'agriculture parmi nous.

Nous devons encore remarquer que la société d'agriculture de Chambly a décidé de faire insérer dans notre journal les annonces que la société doit faire publier dans les journaux, et de souscrire à douze copies de ce journal pour les faire distri-

buer gratuitement dans le comté. On voit par là que cette société comprend tout l'avantage de ce journal pour l'agriculteur, et sait l'encourager libéralement. C'est là un exemple que nous livrons au public ; il jugera lui-même de sa valeur ; il appréciera tout ce que cette conduite de la société d'agriculture de Chambly a de juste et de logique. Pour nous, nous ne pouvons que la recommander à nos lecteurs, et aux sociétés d'agriculture en particulier ; cela doit suffire pour faire comprendre ce que l'on a à faire.

DISTRICT DE MONTRÉAL, } LONGUEUIL, le
Province du Canada. } 11 avril 1848.

A une assemblée des membres de l'association d'agriculture No. 2 du comté de Chambly, tenue ce jour d'hui à l'hôtel de Colin.

Membres présents :

JOHN YULE, *Ecr., Président,*
ISIDORE HURTEAU, *Vice-Président,*
JOSEPH VINCENT, *Trésorier,*
JOS. F. ALLARD,
Capt. V. CHENIER,
JOSEPH WILLIAMS,
JEAN BTE. JODOIN,
FRANÇOIS BOURDON,
ANTOINE VINCENT, et
NOEL LAREAU, *Secrétaire.*

Les résolutions suivantes furent proposées et adoptées unanimement :

Résolu 1o. — Que l'inspection des animaux se fera au village de Longueuil.

Résolu 2o. — Qu'une copie des procédés de cette assemblée soit envoyée à un des membres du comité dans chaque paroisse avec une liste de souscription pour la faire remplir.

Résolu 3o. — Que les personnes, qui veulent encourager l'agriculture dans ce comté, ou qui désirent soumettre à l'inspection leurs grains, foins, ferme mieux tenue, animaux et tous autres produits susceptibles de passer à l'inspection, soient tenues à donner d'hui au 1er de juillet prochain la somme de pas moins de dix chelins pour ses grains, foins, ferme mieux tenue, et animaux, et cinq chelins pour ses grains ou animaux.